

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-02-12

KIT SCÉLLEMENT CHIMIQUE CHARCOT II – Composé A

605874

SECTION 1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit :

Nom du produit : KIT SCÉLLEMENT CHIMIQUE CHARCOT II - Composé A

· Code du produit : **605874**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

· 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes :

Résine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :



LEGALLAIS
7 Rue d'Atalante
Citis - 14200 Hérouville-Saint-Clair
France

Service chargé des renseignements :

Téléphone : 02.31.234.234

FAX : 02.31.239.239

www.legallais.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2

Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification

Dangers physique :

-

Dangers pour la santé humaine :

H315 – Skin irrit. 2

H319 – Eye Irrit. 2

Dangers pour l'environnement :

H412 – Aquatic Chronic 3

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

2.2. Éléments d'étiquetage :

Pictogramme de danger



- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
 - H315 Provoque une allergie cutanée
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- **Mentions de mise en garde**
 - P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation
 - P273 Eviter le rejet dans l'environnement
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
 - P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
 - P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
 - P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé
 - P501 Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

2.3. Autres dangers :

Inconnu

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances :

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges :

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]
Vinyl Toluène 01-2119622074-50	25013-15-4 246-562-2	10 – 20 %	H226 – Flam. Liq. 3 / H304 – Asp. Tox. 4 H315 – Skin Irrit. 2 / H319 - Eye Irrit. 2 H332 – Acute Tox. 4 H411 – Aquatic Acute 1
Titanium Dioxide	13463-67-7 236-675-5	0,5 – 1,0 %	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours :

· **Après inhalation:**

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

· **Après inhalation :**

Pas d'effets connus

· **Après Ingestion :**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion

· **Après contact cutané :**

Irritant pour la peau

· **Après contact oculaire :**

Irritant pour les yeux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

Éteindre l'incendie avec poudre, mousse, CO₂.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas de combustion : dégagement de CO et CO₂

5.3. Conseils aux pompiers :

· 5.3.1 Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie :

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie

· 5.3.2 Équipements de protection particuliers pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8.2 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Recueillir le produit qui se libère. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres sections :

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions d'utilisations :

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous si elles sont disponibles

Vinyl toluène	Valeur moyenne d'exposition (VLEP 8 heures)	50 ppm 240 mg/m ³
Titanium dioxyde	Valeur moyenne d'exposition (VLEP 8 heures)	10 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition :

Equipements de protection.



8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants,

8.2.2

a) Protection respiratoire

Protection respiratoire non requise dans des conditions normale.

b) Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation des risques indique qu'un contacta avec les yeux est possible.

c) Protection des mains

Porter des gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

d) Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique	Solide
Aspect physique	Solide
Couleur	Beige
Odeur	Aromatique
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Non applicable
Point de fusion / congélation	Indéterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	1,65 – 1,75 (20°C)
Densité apparente	Non applicable.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	Indéterminé
Propriétés explosives	Indéterminé.
Propriétés comburantes	Indéterminé.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Les produits suivants peuvent réagir avec le produit : peroxydes organiques/peroxyde d'hydrogène

10.2. Stabilité chimique :

Stable à température ambiante

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi

10.4. Conditions à éviter :

Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées

10.5. Matières incompatibles :

Peroxydes organiques/peroxyde d'hydrogène

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement CLP :

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organisme	Valeur
Vinyl Toluène	Ingestion	Rat	DL50 : 2255 mg/kg bw
	Cutané (24h)	Rat	DL50 : 4500 mg/kg bw
	Inhalation – vapeurs (4h)	-	ETA : 11 mg/l air
Titanium dioxide	Ingestion	Rat	DL50 : 5000 mg/kg bw

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

Corrosion / irritation cutanée

Aucune donnée disponible

Sensibilisation des voies respiratoires

Aucune donnée disponible

Mutagénicité cellules germinales

Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

Vinyl Toluène : Groupe 3C inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

Titanium dioxide : CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme

Effets sur la reproduction et/ou le développement

Aucune donnée disponible

Toxicité pour certains organes cibles

Aucune donnée disponible

11.2. Informations d'autres dangers

Aucune autre donnée disponible.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité :

Nom	N°CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Vinyl Toluène	25013-15-4	Poissons	Expérimental	96 h	CL50	23,4 mg/l
		Crustacés	Expérimental	48 h	CE50	1,3 mg/l
		Algues	Expérimental	72 h	CE50	2,6 mg/l
Titanium Dioxide	13463-67-7	Poissons	Biblio.	96 h	CL50	> 1000 mg/l
		Crustacés	Biblio.	48 h	CE50	3 mg/l
		Boues activées	Biblio.	72 h	CE50	1000 mg/l

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 12 Informations écologiques

12.2. Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Vinyl Toluene : coefficient de partage : log Pow : 3,36

12.4. Mobilité dans le sol :

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB

12.6. Propriété de perturbation endocrinienne:

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes :

Aucune donnée disponible

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

· 13.1.1 Information générale :

Élimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales

· 13.1.2 Méthodes de traitement des déchets :

Évacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 14 Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU :

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

14.4. Groupe d'emballage :

14.5. Dangers pour l'environnement :

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Législation européenne :

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Document d'orientation :

Workplace Exposure Limits EH40.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 16 Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte intégrale de toute phrase H visée aux points 2 et 3 :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H332 Nocif par inhalation
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.